WEBINAIRE









MGEN acteur global de santé, impliqué dans le déploiement de MES

- 3 départements pilotes (2021)
- 107 référents territoriaux
- Communication auprès des adhérents
- Formations Clubs Santé Séniors
- Formations Comités départementaux
- 30 dates de webinaires adhérents / assurés







PARTIE I : PRÉSENTATION DE MON ESPACE SANTÉ









- I.1 GENESE DE MON ESPACE SANTE
- **I.2 AVANTAGES DE MON ESPACE SANTE**
- I.3 ETAT D'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE MON ESPACE SANTÉ
- I.4 PRESENTATION DE MON ESPACE SANTÉ (FONCTIONNALITÉS, SÉCURITÉ...)







T GENÈSE DE MON ESPACE SANTÉ







TOUT COMMENCE AVEC LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ... (2004)



? Le DMP en bref

- Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur Internet.
- Il contient **toutes les informations de santé** de l'usager : comptes rendus hospitaliers et radiologiques, résultats d'analyses de biologie, antécédents et allergies, actes importants réalisés, don d'organes, directives anticipées...
- ▶ Il permet à l'usager de **partager ses informations** de santé avec les professionnels de santé de son choix, afin d'améliorer sa prise en charge.

1 Comment accéder au DMP ?



Portail web patient (Web PA) Application mobile DMP



Portail web PS (Web PS) Logiciels métiers DMP-Compatibles

Professionnel de Santé



Quelques chiffres clés



10,1 millions de DMP ouverts au 30 juin 2021.



11,4 millions de documents déposés depuis 2018 (hors historique de remboursement et documents patients).

LES DIFFICULTÉS DE DÉPLOIEMENT DU DMP



Cercle vicieux de l'alimentation

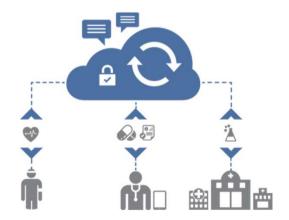


Les DMP ne sont pas créés parce qu'ils ne sont pas consultés. Ils ne sont pas consultés parce qu'ils ne sont pas alimentés. Ils ne sont pas alimentés parce qu'ils ne sont pas créés. Et créer le DMP pour l'alimenter est trop chronophage pour un professionnel de santé.

Interopérabilité des logiciels

Pour qu'un professionnel de santé ou un établissement puisse envoyer un document à un patient dans le DMP, il faut que les documents soient structurés de la même manière.

Tous les logiciels doivent respecter les mêmes normes.







UNE LOI EN JUILLET 2019 POUR TRANSFORMER LE DMP

La loi prévoit l'arrivée d'un espace numérique de santé pour toute personne au 1er janvier 2022.

Le service est créé pour **donner la main au patient** pour gérer ses données de santé et pour faciliter la coordination des soins entre professionnels.

La loi définit les grands principes de fonctionnement de l'espace numérique de santé : fonctionnalité et mode d'accès des professionnels et établissements de santé. **Elle élargit le périmètre du DMP**, qui devient une brique de Mon espace santé.

Elle instaure le principe de création automatique, sauf opposition de la personne ou de son représentant légal

66,4 millions d'assurés sont aujourd'hui dotés de Mon espace santé (moins de 2% d'opposition à la création)





2 AVANTAGES DE MON ESPACE SANTÉ







QUELS SONT LES AVANTAGES DE MON ESPACE SANTÉ?

L'ensemble de vos données de santé est centralisé dans un espace unique et sécurisé, améliorant ainsi votre parcours de soins, évitant par exemple les examens inutiles.

Vous ne transportez plus vos dossiers papier (analyses, comptes-rendus médicaux...). Votre dossier numérique est accessible partout à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

En cas d'accident ou de situation d'urgence, les secours pourront intervenir rapidement en accédant à vos données médicales (groupe sanguin, antécédents médicaux, allergies, traitements en cours...).

Si un nouvel avis médical est nécessaire, si vous déménagez, ou si votre médecin traitant part en retraite, vous pouvez donner l'accès de votre dossier de santé à un nouveau médecin. Vous seul pouvez en autoriser ou bloquer l'accès aux professionnels de santé.



3

ETAT D'AVANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE MON ESPACE SANTÉ







MON ESPACE SANTÉ: OÙ EN EST-ON?



69 millions de bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français ont été informés par e-mail (77%) et par courrier (23%), de la création automatique prochaine de leur profil Mon espace santé.



Moins de 2% des personnes se sont opposées à la création de leur espace et depuis la mi-juillet, 66,4 millions d'assurés en sont désormais dotés.

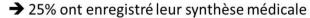


Cela signifie que plus de 90% des français peuvent d'ores et déjà recevoir un document de santé ou un message à la sortie d'un épisode de soins.



9,3 millions d'usagers ont activé le service, soit 13% des personnes.

Et chaque mois ils sont de plus en plus nombreux : + 200 000 activations par mois sur les 6 derniers mois glissants.



→ 15% des utilisateurs consultent le catalogue d'application chaque mois



Une application mobile plus de 1,4 millions de téléchargements





MON ESPACE SANTÉ







QU'EST-CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?





LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ

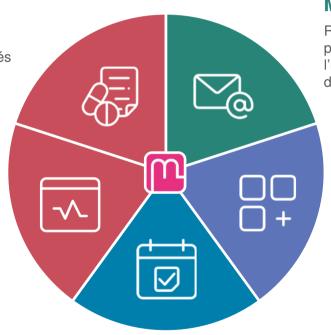


Mon dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'usager ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'usager de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Mon agenda

Agrégations des **évènements** liés au parcours de soin de l'usager via un agenda.

Ma messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'usager via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Mon catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (Portails patients, applications et objets connectés référencés).





LE DOSSIER MÉDICAL



Le **Dossier médical** vise à contenir l'ensemble des **informations de santé**. Ce dossier pourra à terme être alimenté par :



Patient ou ses aidants



Applications du catalogue de services



Professionnel de santé



Messages reçus

Le Dossier médical permet à l'usager de stocker, classer, consulter :



Documents de santé



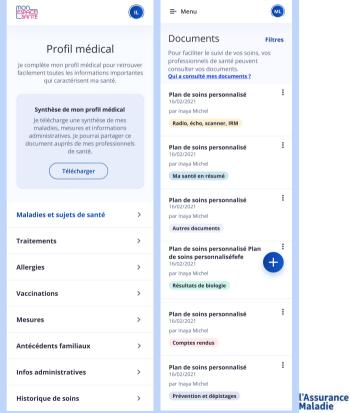
Mesures de santé



Profil Médical



Carnet de vaccination



LA MESSAGERIE DE SANTÉ



La Messagerie permet à l'usager d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Des échanges avec son cercle de soin



Envoi et réception de pièces jointes



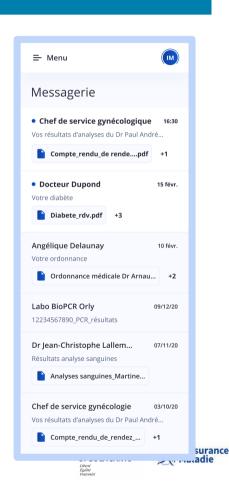
La messagerie permettra à l'usager d'échanger avec ses professionnels de santé.

L'usager ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci.

Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la **Messagerie Sécurisée en Santé**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.



LE CATALOGUE D'APPLICATIONS



Le **Catalogue** permet à l'usager de connecter des services numériques ou des applications référencés qui peuvent accompagner sa santé.

Avec ses **25 services** référencés dans des domaines variés, le catalogue de Mon espace santé représente déjà la diversité de l'offre de services numériques utiles pour la santé et le bien-être. Il sera enrichi progressivement pour aider à mieux identifier les services dans lesquels on peut avoir confiance.



Pour être présents dans le catalogue d'applications, les services doivent avoir été **référencés** et respecter les obligations fixées par le Ministère des Solidarités et de la Santé, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) et du le GIE SESAM-Vitale.

Le référencement garantit que le service respecte des exigences de sécurité, d'éthique et d'interopérabilité.



Par IDTAG

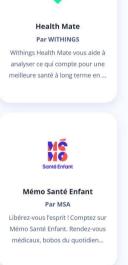
ID-U Santé est votre dossier personnel

d'urgence sécurisé qui, en cas

d'intervention des services...



FreeStyle LibreLink



Découvrez les services en cliquant ici





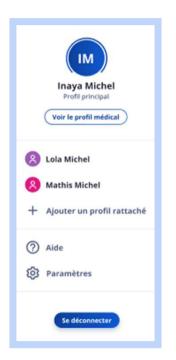
LA GESTION MULTI-PROFIL

Pour gérer sa santé et celle de ses enfants

L'usager à la possibilité d'activer Mon espace santé pour ses enfants.

Leurs profils sont directement rattachés au profil Mon espace santé du parent.









PRINCIPES DE CRÉATION DE MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé est créé automatiquement (contrairement au Dossier médical partagé), sauf si l'assuré s'y est opposé durant les 6 premières semaines.

La loi OTSS de juillet 2019 prévoie la création automatique, sauf opposition de la personne.



Tous les assurés de l'Assurance maladie sont notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (e-mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'usager se connecte, MES est créé à la connexion



Au bout d'un mois et 10 jours après l'envoi du courrier, si l'usager ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.**

Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

La loi de juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, dite loi OTSS, article 44 :

- Prévoit l'arrivée d'un espace numérique de santé pour toute personne au 1er janvier 2022;
- Définit les grands principes de fonctionnement de l'espace numérique de santé ;
- Instaure le principe de création automatique.





SUPPORT USAGERS

Support téléphonique

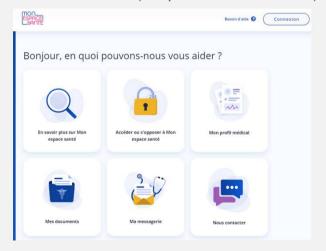
3422 Service gratuit + prix appel

Support téléphonique inter régime ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier : prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- Information générale
- Aide à l'usage

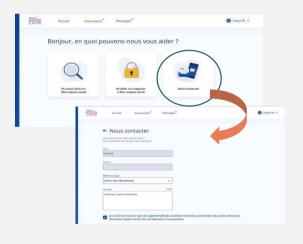
Aide en ligne

- · Information sur les services
- · Aide à l'usage
- · Zone de contact (téléphone ou formulaire)



Formulaire « nous contacter »

- · Dédié aux usagers de Mon espace santé
- Information sur les services
- · Aide à l'usage







L'ACCÈS AUX DONNÉES DE MON ESPACE SANTÉ





DROITS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Un professionnel de santé autorisé peut

- Consulter les documents contenus dans Mon espace santé (selon matrice d'habilitation)
- **Déposer les documents et informations utiles** à sa prise en charge coordonnée ★
- Supprimer un document dont il est l'auteur*
- Masquer un document à la demande du patient, dont il est l'auteur ★
- Masquer un document au patient dans l'attente d'une consultation d'annonce
- Consulter l'historique de soins et la rubrique Entourage & Volontés
- Consulter et ajouter une vaccination

★ Ces actions génèrent une notification e-mail qui est envoyée à l'usager. Un notification est également envoyée lors du premier accès d'un professionnel de santé à Mon espace santé

Des droits élargis pour les médecins traitants :

- Les droits cités précédemment plus :
- Masquer un ou plusieurs documents à la demande du patient, même s'il n'en est pas l'auteur ★
- Bloquer l'accès à Mon espace santé à un professionnel de santé
- Consulter l'historique de tous les accès au profil Mon espace santé du patient
- Accéder aux documents que le patient a choisi de masquer aux autres professionnels de santé



L'ensemble des actions réalisées par un tiers sont visibles dans l'historique d'activité de Mon espace santé





LA GESTION DES DROITS D'ACCÈS PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Autoriser ou bloquer un professionnel de santé

L'accès des professionnels de santé est paramétrable par l'usager.

L'usager peut donc bloquer ou débloquer un professionnel de santé en particulier.

Masquer ou démasquer un document

L'usager peut définir la confidentialité de chaque document.

Le document peut être masqué aux professionnels de santé (sauf son médecin traitant et le professionnel de santé qui l'a déposé)



l'Assurance Maladie

GESTION DE L'ACCÈS EN SITUATION D'URGENCE

Deux modes d'accès sont prévus pour les situations d'urgence, à condition que le patient ne s'y soit pas opposé

■ Un accès SAMU-Centre 15

Le médecin régulateur peut accéder aux documents d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

Un accès en mode « bris de glace »

Tout professionnel de santé peut consulter les documents d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès.

Le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès





ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



- Utilisez un logiciel « <u>DMP compatible</u> »
- Vérifiez la compatibilité de votre logiciel sur cnda.ameli.fr ou contactez votre Conseiller Informatique Service (CIS)
- Munissez-vous d'une carte CPS ou CPE

Comment les professionnels de santé accèdent au DMP ?

Via leur logiciel quotidien ou sur le site web du DMP.

Les professionnels de santé doivent être enregistrés au répertoire des professionnels de santé (RPPS).

Ils doivent se connecter via ProSanté Connect.

Qui peut accéder à quoi ?

- Une matrice définit quelle profession peut accéder à quel document de santé.
- Tout accès en dehors des règles précitées est passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende, conformément au droit pénal.
- L'ensemble des accès et actions sur un DMP sont tracées. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP. 26



Matrice d'habilitations des professionnels de santé conditions d'accès en lecture aux types de documents selon la profession ou la discipline

				at specialists (cont ratiologists, biologists) (biologists) (biologists) (biologists) (biologists) (biologists) (biologists) (biologists) (biologists)	Pharmatiens biologistas et Internes	Pharmaciens d'officines et de phermacies hospitalières, internes et préparateurs	Chirurgiero- -dentiates Internes	Sages- ferross	Inferniera	Kindel- Shirapeutes	Pédicures padaloques	Ortho- phoristsus	trigo- thirespecture, Psycho- motropers, Orthoptistes, Distributers	Audio- prothésistes, Héders de l'appareillage	Opticiona- tunetiers	Manipulateurs d'électro- radiologie médicale
Code profession CPS (a)			10	21 (b)	21 (b)	40	50	60, 69	70	80	91	93, 94, 95, 96	26, 81, 82, 83, 84, 85	28	98	
Classe de discurrent (diaseCode) Type de discurrent																
Code 10	(classCodeDisclinfiame) Comptes rendus	Code LOSNO (typeCode)	(hypeCodeCtsolanNette)													
		15508-5	CR (Faccouchement	×	×	×		×	×	×						
		70034-7	CR d'acte diagnostique (autre)	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×			×
		75492-0	CR d'acte diagnostique à visée préventive ou de dépintage	x	×	×	×	×	×	×	×	×	×			×
		11505-5	CR d'acte thérapeutique (autre)	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×			
		75462-0	Ot d'acte thérapeutique à visée présentine	x	×	×	×	×	x	×	×	×	×			
		67851-6	CR d'admission	x	×	×	×	×	×	×		×	×			×
		11526-1	CR d'anatomie et de cytologie pathologiques	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×			ж
		77436-4	CR d'anesthisie	×	ж	×	×	×	×	×		×	×			
		BEL_AUTO	CR de bilan d'éveluation de la parte	x	×	×	×	×	×	×	×	×	×	x		
		47420-5	OR de bilan forctionnel (per auxiliare médical)	×	×	х	×	×	×	×	×	ж	×	×	×	
		34749-2	CR de cansultation pré-anasthésique	×	×	×	×	×	х	×		×	×			×
		51959-4	Cit de ginétique moléculaire	x	×	×			×	×						
		15507-7	CR de passage aux urgences:	×	ж	×	×	×	×	ж	×	ж	×			ж
		34794-8	CR de réunion de concertation plunidaciplinaire	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	х		×
		85208-7	CR de télémédecine	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	x		×
\neg		11502-2	CR d'avantums biologiques	×	×	×	×	×	×	×	×					
		34112-3	CR hospitalier (séjour)	x	x	X	x	x	×	x	×	х	x	Š.		
\exists		34874-8	CR apératoire	×	×	×	×	×	×	×	×	×	x	×		
		11488-4	CR ou fiche de consultation ou de visite	×	ж	×	×	×	×	ж	×	×	×			.х
		11596-3	CR ou fiche de suivi de soms par auxitiaire médical	×	×	x	×	×	×	×	×	ж	ж		8	×
		11490-0	Lettre de l'aison à la sortie d'un établissament de soire	×	ж	×	×	×	×	ж		ж	×			

LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Sécurité du produit

Les données de Mon espace santé sont **hébergées en France**.

Le système de sécurisation des données de santé conservées dans Mon espace santé s'appuie sur un ensemble de garanties techniques :

- la conception et l'hébergement en environnement certifié
 Hébergeurs de Données de Santé (HDS);
- l'accompagnement par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI);
- l'homologation du produit Mon espace santé au Référentiel Général de Sécurité (RGS).



Sécurité de l'accès usager

- Vérification de 3 données d'identification personnelles pour activer Mon espace santé (code provisoire, numéro de sécurité sociale, numéro de série de la carte Vitale)
- Besoin d'un code d'accès unique à chaque connexion en plus de la saisie de l'identifiant et du mot de passe
- Identification biométrique possible pour se connecter depuis l'appli smartphone





